



**CAISSE DE PREVOYANCE DU PERSONNEL
DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Comptes de l'exercice 2017

**Caisse de prévoyance du personnel
de la Ville de Fribourg (CPPVF)**

BILAN	Index de l'anne	31.12.2017	31.12.2016
		CHF	CHF
ACTIF			
A Placements	64	186'062'888.34	176'359'339.42
Liquidités		13'108'659.59	12'043'451.07
Compte courant des employeurs	69	33'883.20	241'918.00
Placement auprès des employeurs	68	54'136'366.15	54'844'407.95
Obligations suisses et étrangères CHF & assim.	64	7'478'673.14	10'825'117.29
Obligations mondiales	64	12'387'024.44	6'258'157.84
Actions suisses & assim.	64	22'080'010.55	20'109'348.37
Actions mondiales	64	22'684'918.55	18'278'577.24
Fonds immobiliers étrangers & assim	64	1'639'604.89	1'592'593.86
Fonds de hedge-fonds & assim	64	6'067'404.01	6'243'252.38
Fonds de matières premières & assim	64	1'873'343.82	1'426'893.42
Produits et instruments dérivés	65		160'622.00
Immeubles	675	44'573'000.00	44'335'000.00
B Compte de régularisation actif	71	223'611.18	237'160.12
C Actifs provenant de contrats d'assurance		0.00	0.00
Total de l'actif		186'286'499.52	176'596'499.54
PASSIF			
D Dettes		859'695.40	1'313'227.70
Prestations de libre-passage		859'695.40	1'313'227.70
E Compte de régularisation passif		215'625.90	289'499.55
H Capitaux de prévoyance et provisions techniques		243'439'193.65	239'961'231.45
Capital de prévoyance assurés actifs	52	105'079'850.90	101'298'236.80
Capital de prévoyance retraités	54	125'997'057.75	127'343'906.65
Provisions techniques	56	12'362'285.00	11'319'088.00
I Réserve de fluctuation de valeurs	63	13'829'986.00	6'301'027.00
Part financée en répartition	59	-72'058'001.43	-71'266'486.16
J Découvert/fonds libres		0.00	0.00
Z Résultat de l'année		0.00	0.00
Total du passif		186'286'499.52	176'598'499.54

COMPTE D'EXPLOITATION	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
K Cotisations et apports ordinaires et autres	8'472'531.65	8'065'275.10
Cotisations des salariés	3'679'036.50	3'546'746.35
Cotisations d'employeur	4'415'041.75	4'256'105.35
Cotisations d'assainissement des salariés		
Cotisations d'assainissement d'employeur		
Primes uniques et rachats	378'453.40	262'423.40
Pénalités de sortie		
L Prestations d'entrée	2'280'436.92	2'621'024.67
Capital entrée	2'128'642.57	2'621'024.67
Remboursements en cas de divorce	151'794.35	0.00
Remboursement sur la propriété du logement	0.00	0.00
<i>K à L Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée</i>	10'752'968.57	10'686'299.77
M Prestations réglementaires	-10'055'558.15	-10'081'220.55
Pensions de retraite	-7'755'179.30	-7'934'761.95
Pensions d'invalidité	-421'349.80	-424'721.80
Pensions de conjoint	-1'750'609.35	-1'651'844.60
Pensions d'enfant	-64'150.85	-69'892.20
Prestation en capital à la retraite	-64'268.85	
O Prestations de sortie	-2'223'188.65	-3'131'534.05
Prestations de libre passage en cas de sortie	-1'898'682.06	-2'812'940.10
Versements anticipés en cas de divorce	-124'506.59	-133'093.95
Versements anticipés sur la propriété du logement	-200'000.00	-185'500.00
<i>M à O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés</i>	-12'278'746.80	-13'212'754.60
<i>P/Q Dissolution / Constitution des capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions</i>	-3'477'962.20	-5'992'751.76
Variation des capitaux de prévoyance assurés actifs	-3'781'614.10	-3'654'150.80
Variation des capitaux de prévoyance retraités	1'346'848.90	3'888'701.15
Variation des provisions techniques	-1'043'197.00	-6'227'302.11
<i>Augmentation de la part financée en répartition</i>	789'515.27	1'545'879.43
R Produits de prestations d'assurance	0.00	0.00
S Charges d'assurance (fonds de garantie et stop loss)	-74'163.35	-69'649.20
prime de risque (assurance stop loss)	-40'415.75	-36'500.00
fonds de garantie	-33'747.60	-33'149.20
<i>K à S Résultat net de l'activité d'assurance</i>	-4'288'388.51	-7'042'976.36

COMPTE D'EXPLOITATION	31.12.2017	31.12.2016
T Résultat net des placements		
Résultat net des liquidités	1'530.10	-11'407.90
Résultat net des placements auprès des employeurs	2'330'887.05	2'359'752.10
Résultat net Obligations suisses et étrangères CHF & assim.	45'002.34	228'700.69
Résultat net Obligations mondiales	433'532.51	92'699.59
Résultat net Obligations globales (générique) & assim.		
Résultat net Actions suisses et assim.	3'894'895.82	-179'900.81
Résultat net Actions mondiales	3'987'942.83	1'640'717.38
Résultat net des fonds de placement "actions"		298'060.42
Résultat net Fonds immobiliers étrangers & assim.	106'532.42	99'986.36
Résultat net Fonds de hedge fund & assim.	384'205.49	-70'085.12
Résultat net Fonds de matières premières & assim.	59'682.53	105'864.82
Global custody : TER	-358'770.09	-359'842.58
Frais d'administration des placements	-339'276.89	-297'356.49
<i>Résultat net des placements mobiliers</i>	<i>10'546'164.11</i>	<i>3'907'188.46</i>
<i>Résultat net des immeubles</i>	<i>1'610'993.95</i>	<i>1'162'956.55</i>
Résultat net de l'activité de placement	12'157'158.06	5'070'145.01
V Autres produits	34'355.46	4'054.45
Autres frais	0.00	0.00
X Frais d'administration	-374'166.01	-449'271.10
Administration générale	326'164.61	347'797.95
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle	40'802.40	92'394.00
Autorités de surveillance	7'199.00	9'079.15
K à X Résultat de l'exercice avant constitution/dissolution de la réserve de fluctuation de valeurs	7'528'959.00	-2'418'048.00
Y Attribution à la réserve de fluctuation de valeurs	-7'528'959.00	2'418'048.00
Z Résultat de l'exercice	0.00	0.00

ANNEXE

I Bases et organisation

11 Forme juridique et but

Conformément aux statuts, la CPPVF est un établissement de droit public.

La caisse a pour but d'assurer des prestations en cas de retraite, d'invalidité et de décès aux salariés qui sont au service des employeurs qui lui sont affiliés.

12 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La CPPVF participe à l'assurance obligatoire prévue par la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Elle est enregistrée auprès de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, à Berne, sous le n° FR.2004 et fournit des prestations, conformément à ses statuts, dans tous les cas au moins les prestations prévues par la LPP, la LFLP et la LEPL.

Au cours de l'exercice, la CPPVF a versé au fonds de garantie LPP des cotisations pour un montant de Fr 33'747.60. Elle n'a bénéficié d'aucun subside pour structure d'âge défavorable.

13 Indication des actes et des règlements

	Entrée en vigueur	Date Décision	Autorité de surveillance
Acte de fondation	1927		
Statuts	01.01.2014	21.01.2013	30.09.2014
Règlement de prévoyance	01.01.2014	04.07.2013	
Règlement d'organisation	01.01.2018	24.01.2018	
Règlement sur l'EPL	01.01.2016	03.09.2015	
Règlement de placements	01.01.2015	30.06.2015	19.01.2016
Règlement sur les passifs de nature actuariel	31.12.2016	18.01.2017	
Règlement sur la liquidation partielle	01.01.2014	30.06.2015	19.01.2016

14 Organe de gestion (paritaire) / Droit à la signature

Le 5 juillet 2016 le Comité de la Caisse de prévoyance de la Ville de Fribourg s'est reconstitué. Il a désigné son président et son vice-président et désigné, pour chaque commission permanente, son président et ses membres.

Thierry Steiert	Président	Employeur	Signature collective à 2
Philippe Fragnière	Vice-Président	Employé	Signature collective à 2
Jean-Claude Balmer	Membre	Employé	
Antoinette de Weck	Membre	Employeur	
Frédéric Lampin	Membre	Employeur	
Jacques Pollet	Membre	Employeur	
Michaël Rey	Membre	Employé	
Laurent Simon-Vermot	Membre	Employé	
André Dousse	Administrateur		Signature collective à 2

Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

Adresse
Place de l'Hôtel-de-Ville 3
1700 Fribourg

Téléphone
026 351 71 25

Fax
026 351 71 69

E-mail
caisse.prevoyance@ville-fr.ch

Organisation

La caisse est organisée avec deux commissions permanentes: la commission de placement et la commission immobilière.

La gestion administrative est assurée par la Ville de Fribourg avec d'une part le Service RH pour la gestion des assurés et des bénéficiaires et d'autre part le Service des finances pour la comptabilité, les paiements et les encaissements.

Commission de placement

Laurent	Simon-Vermot	Président
Jacques	Pollet	Membre
Michaël	Rey	Membre

Commission immobilière

Frédéric	Lampin	Président
Jean-Claude	Balmer	Membre
Antoinette	de Weck	Membre

15 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	Pittet Associés SA Stéphane Riesen
Organe de contrôle	BDO SA Yvan Haymoz / Didier Bridy
Conseillers pour ALM	UBS SA Lausanne Philippe Barras Pittet Associés SA
Autorité de surveillance	Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations

16 Employeurs affiliés

	31.12.2017	31.12.2016
	Actifs	Actifs
Ville de Fribourg	543	528
Sinef SA	68	61
Celsius Groupe e	11	11
Bourgeoisie de la Ville	12	12
Foyer St-Louis	42	44
	<hr/> 676	<hr/> 656

II Membres actifs et rentiers

21 Assurés actifs	31.12.2017						31.12.2016
	Total	Décès	Invalidité	Retraite	Départ	Arrivée	Total
Hommes	396	-1	-1	-10	-13	25	396
Femmes	280			-3	-13	36	260
Total	676	-1	-1	-13	-26	61	656

Les personnes touchant une rente partielle et ayant une activité partielle figurent dans les statistiques des bénéficiaires et des actifs.

22 Bénéficiaires de rentes	31.12.2017					31.12.2016	
	Total	Décès	Invalidité	Retraite	Fin	Début	Total
Retraités	231	-9		13			227
Enfants de retraités	2				-2		4
Invalides	22				-1	1	22
Enfants d'invalides	0				-1		1
Conjoints survivants	89	-5				8	86
Orphelins	7				-4	3	8
Total	351						348

Rapport actifs/rentiers 1.93 1.89

III Nature de l'application du but

31 Explication des plans de prévoyance

La Caisse de prévoyance fonctionne selon le régime de la primauté des prestations calculées sur la somme revalorisée des traitements assurés de toute la carrière.

Le montant de la pension de retraite est égal à 1,6 % du cumul revalorisé des traitements assurés à la fin du mois qui précède la retraite.

Le cumul revalorisé des traitements assurés comprend :

- a) les traitements assurés sur lesquels les cotisations ont été prélevées en application de l'article 9 des statuts;
- b) les traitements assurés supplémentaires provenant de rachats;
- c) les traitements assurés sur lesquels l'assuré absent ou en congé a versé des cotisations selon l'article 10, alinéa 3;
- d) les traitements assurés pour lesquels les cotisations ont été exonérées en raison d'une invalidité par suite d'une maladie ou d'un accident en application de l'article 9.
- e) les revalorisations successives du cumul des traitements assurés selon l'article 17.

Le traitement assuré est égal au salaire déterminant selon l'AVS, diminué d'un montant de coordination. Il est arrondi aux 100 francs supérieurs. Il ne peut pas dépasser le décuple du montant limite supérieur selon l'article 8, alinéa 1, LPP.

Le montant de coordination équivaut à 40 % du salaire déterminant régulier AVS servant au calcul du traitement assuré. Ce montant ne peut toutefois pas dépasser la rente simple maximale AVS.

32 Financement, méthodes de financement

Depuis le 1^{er} janvier 2014, les cotisations sur le salaire assuré sont de 22 % réparties à raison de 12% pour l'employeur et de 10% pour l'assuré. (Art 9 des Statuts).

Selon l'art 14 des statuts, la Ville de Fribourg garantit la couverture des prestations suivantes :

- a) les prestations de vieillesse, de risque et de sortie.
- b) les prestations de sorties dues à l'effectif d'assurés sortants en cas de liquidation partielle.
- c) les découverts techniques affectant l'effectif d'assurés restants en cas de liquidation partielle.

La garantie s'étend à la part des engagements pour les prestations qui ne sont pas entièrement financées en capitalisation sur la base des taux de couverture initiaux visés à l'article 72a al. 1 let. b LPP.

Cette garantie porte aussi sur les engagements envers les effectifs d'assurés des collectivités affiliées.

Le système financier de la Caisse est un système mixte qui répond aux exigences des articles 72a à 72e de la LPP. Au 1er janvier 2052, le taux de couverture des engagements totaux devra atteindre 80%. Un plan de financement au sens de l'article 72a LPP a été défini par le Comité d'un commun accord avec l'expert agréé en prévoyance professionnelle et approuvé par l'Autorité de surveillance. Ce plan prévoit un chemin de recapitalisation, des limites dans lesquelles il doit se maintenir en cas d'événements conjoncturels défavorables, le maintien des taux de couverture initiaux et le maintien de la couverture intégrale des engagements pris envers les bénéficiaires de rentes.

Garantie de la Commune	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Fortune nette de prévoyance	185'211'178	174'993'772
Capitaux de prévoyance	243'439'194	239'961'231
Garantie de la Commune	58'228'015	64'967'459

33 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Compte tenu de la situation financière de la Caisse et de l'absence d'inflation, il n'y a eu aucune indexation des pensions ni revalorisation du cumul des traitements assurés en 2017.

IV Principes d'évaluation et de présentation des comptes, permanence

41 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Les comptes sont présentés conformément à la recommandation Swiss GAAP RPC 26.

42 Principes comptables et d'évaluation

L'évaluation des actifs se fait selon la valeur de marché (juste valeur, valeur vénale et valeur actuelle) concernée à la date du bilan et l'évaluation des passifs se fait à la date du bilan. Les immeubles, sont portés au bilan et comptabilisés selon les principes de calculs du règlement de placement entré en vigueur le 1er janvier 2015.

Les immeubles détenus en direct sont estimés à la valeur de rendement avec les paramètres suivants :

Immeubles construits : La valeur de rendement inscrite au bilan est obtenue à partir de la valeur brute, compte tenu d'un vieillissement et des rénovations effectuées.

La valeur brute est obtenue à partir de l'état locatif divisé par un taux de capitalisation.

Le taux de rendement tient compte d'un objectif de rendement, de la moyenne annuelle du taux hypothécaire de référence et d'une prime de risque.

Immeubles en mise en valeur (max. 3 ans) : La valorisation est égale au coût de construction, si celui-ci est inférieur à la valeur de rendement capitalisée de l'état locatif théorique complet de l'immeuble au taux moyen du dernier bouclément. Sinon, la valeur de rendement précitée est appliquée.

Terrains à bâtir : Valeur de marché à la date de bouclément.

Immeubles en construction : Valeur accumulée à la date de bouclément.

43 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Depuis 2017 selon une modification de l'annexe au règlement de placement, le taux de capitalisation qui détermine la valeur d'un immeuble utilise dans sa formule la moyenne annuelle du taux hypothécaire de référence et non pas sa valeur au 31.12.

V Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

51 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Caisse de prévoyance est autonome. Une assurance stop-loss a été conclue avec la compagnie d'assurance Zürich. Elle a été renouvelée à partir du 1er janvier 2015 pour une durée de 3 ans et est renouvelée tacitement d'année en année

52 Evolution du capital de couverture pour les assurés actifs en primauté des prestations

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Solde au 1er janvier du capital de couverture	101'298'237	97'644'086
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	3'781'614	3'654'151
Total du capital de couverture pour les assurés actifs	105'079'851	101'298'237
Nombre d'assurés actifs (cf point 16 et 21)	676	656

53 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Avoir de vieillesse selon LPP (comptes témoins)	61'506'547	59'169'121
Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil fédéral	1.00%	1.25%

54 Evolution du capital de couverture pour les rentiers

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Solde du capital de couverture au 1er janvier	127'343'907	131'232'608
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	-1'346'849	-3'888'701.15
Total du capital de couverture pour les rentiers	125'997'058	127'343'906.65

Détail du capital de couverture des rentiers

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Retraités	99'161'635	100'646'429
Invalides	7'249'936	7'546'091
Conjoints survivants	19'314'526	18'779'309
Orphelins	222'439	292'218
Enfants d'invalides		21'893
Enfants de retraités	48'522	57'968
Total	125'997'058	127'343'907

Nombre de rentiers (détails sous point 22)	351	348
--------------------------------------------	-----	-----

55 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Une expertise actuarielle sur la base de l'état au 31.12.2014 a été réalisée durant l'année 2015. Il en ressort que si l'espérance de rendement pouvait être celle qui était prévue au moment de la réforme, la solution d'alors serait bonne. Toutefois l'évolution à la baisse des marchés financiers, l'abandon par la BNS du taux plancher de 1.20 Fr pour 1 €, l'introduction de taux d'intérêt négatif conduisent à la nécessité d'une baisse du taux technique.

Cette expertise se terminait par les recommandations suivantes:

- La baisse du taux d'intérêt technique d'au moins 0.75 point, pour le porter à 2.75 %;
- L'adaptation du règlement sur les passifs de nature actuarielle afin d'inclure la modification précitée ;
- La création d'un groupe de travail chargé d'étudier des variantes possibles de modification des prestations, afin de rétablir la situation financière projective de la Caisse ;
- La mise en place de mesures permettant de respecter à nouveau le plan de financement qu'elle s'est fixé et qui a été soumis à l'Autorité de surveillance.

Suite à ces recommandations, le Comité a désigné un groupe de travail afin d'étudier les mesures nécessaires à entreprendre. Il a aussi modifié son Règlement sur les passifs de nature actuarielle de manière à constituer dès 2016 une provision pour abaissement du taux technique.

Sous le chapitre d'analyse des risques, l'expertise proposait également un nouveau calcul pour la détermination de la provision de fluctuations des risques. Il en a été tenu compte dès le bouclage 2015.

56 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases techniques de la Caisse sont les tables VZ2010 (P2012) au taux d'intérêt technique de 3,5%.

Les provisions techniques dont il est question ci-dessous sont constituées de la provision de longévité, de celles de fluctuation des risques et depuis 2016, d'une provision pour abaissement du taux technique.

La provision de longévité a pour but de financer le coût du changement d'édition des bases techniques, induit par l'accroissement de la longévité. Elle est constituée comme le prévoit le règlement sur les passifs actuariels de la Caisse, à savoir de 0,5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions des rentiers (sans enfants), plus 0.25% des capitaux de prévoyance des assurés actifs chaque année.

La provision de fluctuation des risques a été déterminée par l'actuaire. Le calcul tient compte du contrat de réassurance stop loss ainsi que de la part de cotisation globale afférente aux risques déterminés lors de l'expertise actuarielle au 31.12.2014 à 1,42 %. Le montant-cible de la provision étant supérieur au montant de la provision déjà constituée, celle-ci a été augmentée cette année.

La provision pour abaissement du taux technique a été constituée la première fois en 2016 afin de préfinancer la baisse du taux technique de 3.5% à 2.75%.

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Solde des provisions techniques au 1er janvier	11'319'088	5'091'786
Modification liée à une année supplémentaire	891'330	896'155
Modification liée au nouvel état des assurés au 31 décembre	19'351	-59'312
Modification liée à la fluctuation des risques	18'436	28'281
Modification liée à la baisse future du taux technique	114'080	5'362'178
Total des provisions techniques	12'362'285	11'319'088
<i>Table actuarielle</i>	<i>2010</i>	<i>2010</i>
<i>Nombre d'années</i>	<i>7</i>	<i>6</i>
Part liée à la longévité des actifs	1'838'897	1'519'474
Part liée à la longévité des bénéficiaires	4'400'413	3'809'155
Part liée à la fluctuation des risques	646'717	628'281
Provision pour abaissement futur du tx technique (part actifs)	608'134	317'878
Provision pour abaissement futur du tx technique (part bénéficiaires)	4'868'124	5'044'300
Total des provisions techniques	12'362'285	11'319'088

57 Modification des bases et hypothèses techniques

Les comptes 2017 ont été bouclés avec les mêmes bases techniques que l'année 2016, c'est à dire avec les tables VZ2010 (P2012) et un taux technique de 3.5%.

58 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à l'utilisation

Néant

59 Degré de couverture

590 Bilan technique (selon art 44 OPP2 et art 72a LPP ¹⁾)

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Total de l'actif	186'286'500	176'596'500
Dettes	-859'695	-1'313'228
Compte de régularisation du passif	-215'626	-289'500
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	185'211'178.2	174'993'772
Capital de prévoyance des assurés actifs ²	105'079'851	101'298'237
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions ²	125'997'058	127'343'907
Capitaux de prévoyance	231'076'909	228'642'143
Provision de longévité des assurés actifs ³	1'838'897	1'519'474
Provision de longévité des bénéficiaires de pension ⁴	4'400'413	3'809'155
Provision de fluctuation de risques	646'717	628'281
Provision pour baisse du taux technique (part actifs)	608'134	317'878
Provision pour baisse du taux technique (part bénéficiaires)	4'868'124	5'044'300
Provisions techniques	12'362'285	11'319'088
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP)	243'439'194	239'961'231
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	13'829'986.0	6'301'027
EXCEDENT TECHNIQUE ⁵	-72'058'001	-71'268'486

DEGRE DE COUVERTURE LEGAL (art. 44 al. 1 OPP2) ⁶	76.1%	72.9%
DEGRE DE COUVERTURE GLOBAL ⁷	70.4%	70.3%
DEGRE DE COUVERTURE DES ACTIFS ⁸	33.4%	31.3%
DEGRE DE COUVERTURE DES BENEFICIAIRES ⁹	100.0%	100.0%

Objectif de la réserve de fluctuation de valeurs	25'200'000	25'200'000
---------------------------------------------------------	-------------------	-------------------

Remarques :

¹ = le système financier fédéral vise à respecter le chemin de financement soumis

² = Bases techniques VZ2010 (P2012) à 3,5%

³ = 0.25% des capitaux de prévoyance des assurés actifs par année depuis l'année d'édition des tables

⁴ = 0,5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions (sauf les enfants) depuis l'année d'édition des tables

⁵ = FP - CP - RFV

⁶ = FP / CP

⁷ = (FP-RFV) / CP

⁸ = (FP - RFV - CPB - PTB) / (CPA+ PTA)

⁹ = (FP - RFV) / (CPB+ PTB), au maximum 100%

591 Bilan technique selon le système financier statutaire ¹

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Total de l'actif	186'286'500	176'596'500
Dettes	-859'695	-1'313'228
Compte de régularisation du passif	-215'626	-289'500
FORTUNE NETTE DE PREVOYANCE (FP)	185'211'178	174'993'772
Part couverte du capital de prévoyance des assurés actifs ^{2,3,4}	35'082'697	31'723'230
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes/pensions ^{2,3}	125'997'058	127'343'907
Capitaux de prévoyance ^{2, 3}	161'079'755	159'067'136
Part couverte des provisions de longévité des assurés actifs ^{3, 4, 5}	613'947	475'849
Provision de longévité des bénéficiaires de pensions ^{3, 6}	4'400'413	3'809'155
Part couverte des provisions de fluctuation de risques ^{3, 5}	215'917	196'757
Part couverte des provisions pour baisse du tx technique (actifs)	203'036	99'549
Part couverte des provisions pour baisse du tx technique (bénéficiaire)	4'868'124	5'044'300
Provisions techniques ³	10'301'437	9'625'609
CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES (CP) ³	171'381'192	168'692'745
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEURS (RFV)	13'829'986	6'301'027
EXCEDENT TECHNIQUE ⁷	0	0

DEGRE D'EQUILIBRE (art. 6 des nouveaux statuts) ⁸	108.1%	103.7%
---------------------------------------------------------------------	---------------	---------------

Objectif de couverture statuaire (à atteindre d'ici 2052)

80%

80%

Objectif selon chemin de capitalisation

70.4%

70.3%

Remarques :

¹ = Le système financier statutaire vise à respecter le chemin de financement conformément à l' Art 72a LPP

² = Bases techniques VZ2010 (P2012) à 3,5%

³ = Selon le système financier appliqué: d'abord couverture à 100% des pensions, le reste pour la couverture des actifs

⁴ = la part des capitaux de prévoyance des assurés est de 31.3% (degré de couverture des actifs)

⁵ = 0.25% des capitaux de prévoyance des assurés actifs par année depuis l'année d'édition des tables

⁶ = 0,5% des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de pensions (sauf les enfants) depuis l'année d'édition des tables

⁷ = FP - CP - RFV

⁸ = FP/CP, 100% correspond au respect du chemin de financement

VI Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

61 Organisation de l'activité de placements, règlements de placements

L'activité principale de la Commission de placement est la surveillance et la coordination auprès de 3 banques auxquelles un mandat de gestion a été confié par le Comité. Il s'agit de mandats balancés analogues, correspondant directement à notre ALM. Ormis le placement auprès des employeurs et l'immobilier.

Pour l'aider dans cette tâche, le Comité a choisi l'UBS comme dépositaire global (global custodian). Dans son mandat de global custody, cette société réalise la comptabilité titre et fournit à la Commission de placement divers rapports trimestriels d'analyse et de suivi. Ces rapports permettent non seulement de comparer chacun des mandats aux références retenues par l'ALM, mais également de les comparer entre eux sur une base identique.

L'allocation d'actifs actuelle suit l'ALM retenue par le Comité le 11 juin 2013. Cette ALM tient compte du prêt aux employeurs d'un montant de 58.6 millions, qui s'amortit par annuité fixe et dont le taux d'intérêt est de 4.25% soit l'espérance de rendement.

Il est encore à noter que la Caisse de pension est affiliée depuis le 1er janvier 2010 au service d'analyse de la fondation Ethos. En outre, elle est membre du Conseil de fondation de cette institution. Dès le 1er janvier 2011, la Caisse s'est affiliée à l'Ethos Engagement Pool qui a pour objectif d'engager le dialogue avec les 100 plus grandes sociétés cotées en bourse pour renforcer la gouvernance d'entreprise, ainsi que la responsabilité environnementale et sociale.

Le Comité a choisi de suivre les recommandations de vote d'Ethos pour l'exercice de son droit de vote lors des assemblées générales des sociétés suisses dont elle détient des titres, en application de l'ORAB. Elle l'a rappelé aux assurés lors d'une séance d'information le 2 novembre 2017.

Au cours de l'exercice 2017, le comité a mis fin au mandat de gestion qu'il avait avec la BCF et en la confié à la fondation IST.

Les mandataires ont tous confirmé qu'ils n'avaient touché aucune rétrocession en raison de leurs activités pour la CPPVF.

62 Utilisation des extensions avec résultat du rapport (art. 50, al. 4 OPP2)

Les placements auprès des employeurs dépassent la limite usuelle de 10%. Ce dépassement n'est pas problématique compte tenu du fait que la CPPVF est une Caisse publique et qu'elle bénéficie d'une garantie de la Ville de Fribourg conformément à l'art 54 al 2 opp2.

63 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

Le principe d'une couverture à 97.5% contre le risque de 2 années consécutives de baisse importante du portefeuille est le critère déterminant l'objectif de la Réserve de fluctuation de valeurs. Sa valeur cible actuelle est Fr 25.2 mio.

64 Présentation des placements par catégorie

Placement de la fortune / répartition des risques

Portefeuille	Total 31.12.2017	Stratégie	Répartition effective	maximum art 54 OPP2	répartition effective	maximum OPP2 art. 54-55
Catégorie de placements	CHF		%	%	%	%
Liquidités (yc c/c employeurs)	13'142'543	0-20%	7.1%	100.0%		
Placements auprès de l'employeur *	54'136'366	0-35.5%	29.1%	5.0%		
Obligations suisses en CHF	7'478'673	0-30%	4.0%	100.0%	10.7%	100.00%
Obligations mondiales	12'387'024	4-8%	6.7%	30.0%		
Actions mondiales	22'684'919	6-12.5%	12.2%	50.0%	24.1%	50.00%
Actions suisses	22'080'011	6-12.50%	11.9%	50.0%		
Immeubles suisses	44'573'000	20-30%	24.0%	30.0%	24.8%	30.00%
Fonds immobiliers étrangers	1'639'605	0-1.5%	0.9%	10.0%		
Fonds Hedge	6'067'404	0-5.5%	3.3%	15.0%		
Fonds matières premières	1'873'344	0-2.5%	1.0%			
Dont en monnaies étrangères	29'844'246	15%-25%	16.8%	30.0%		
	186'062'888		100%			

* Les placements auprès des employeurs sont énumérés dans l'annexe 68. Supérieurs à la limite de 10% maximum selon l'art. 54, al. 2 let. b de l'OPP 2, les placements auprès des employeurs sont conformes à la sécurité et à la répartition du risque selon l'art. 50 de l'OPP2 et aux articles 57 et 58 de l'OPP2, en matière de placements chez l'employeur et de la garantie des créances envers l'employeur.

cf annexe au règlement de placement

65 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Néant

66 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Néant

67 Pièce de légitimation des frais de gestion de fortune pour les placements collectifs

Taux de transparence en matière de frais

	CHF	en pourcent du patrimoine
Total des placements transparents	75'183'579.30	95.783%
Total des placements non-transparentes	3'310'411.57	4.217%
Total du patrimoine	78'493'990.87	100.000%

Le taux de transparence en matière de frais se monte à 95.78%.

Frais de gestion de fortune

	CHF	en pourcent des placements collectifs transparents
Frais directement comptabilisés dans le compte d'exploitation	247'545.75	0.329%
Frais de gestion de fortune des placements transparents	358'770.09	0.477%
Total des frais de gestion de fortune dans le compte d'exploitation	606'315.84	0.806%

Le total des frais de gestion de fortune se monte à 0.84% des placements transparents.

UBS Switzerland AG, Investment Accounting
CP du Personnel de la Ville de Fribourg
000092-A-01 Flex
Monnaie de référence CHF

67 Pièce de légitimation des frais de gestion de fortune pour les placements collectifs

Période d'évaluation: 31.12.2017

Frais de gestion de fortune des placements transparents par catégorie de placements

Catégorie de placements	Dépenses TER en se basant sur le jour de référence	Frais TER moyenne
<i>Actions globales (générique) & assim.</i>		
- avec avoir au jour de référence	78'679.96	56'999.56
- sans avoir au jour de référence		29'216.76
<i>Actions suisses & assimilées</i>		
- avec avoir au jour de référence	3'164.98	829.34
- sans avoir au jour de référence		14'170.30
<i>Obligations étrangères EUR & assimilées</i>		
- avec avoir au jour de référence	24'113.64	24'113.64
- sans avoir au jour de référence		3'634.19
<i>Oblig. globales (générique) & assim.</i>		
- avec avoir au jour de référence	40'112.01	28'407.96
- sans avoir au jour de référence		8'835.27
<i>Oblig. suiss & étrangères CHF& assim.</i>		
- avec avoir au jour de référence	19'236.67	12'269.99
- sans avoir au jour de référence		12'835.46
<i>Fonds de Fonds hedge & assimilées</i>		
- avec avoir au jour de référence	134'723.36	134'723.36
<i>Fonds de matières premières & assimilés</i>		
- avec avoir au jour de référence	3'223.44	1'504.33
- sans avoir au jour de référence		1'344.54
<i>Fonds immobilières étrangers & assimilés</i>		
- avec avoir au jour de référence	29'885.39	29'885.39
Total	333'139.45	358'770.09

67 Pièce de légitimation des frais de gestion de fortune pour les placements collectifs

Liste des placements collectifs non-transparents au jour de la clôture

ISIN	Valeur	Promoteur	Nom de produit	Portfolio	nominal/ nombre	VNI	Valeur du marché le jour de référence	en pourcent des placements collectifs non-transparents
Fonds de Fonds hedge & assimilés								
IE00BN576201	26498076	Cap Eur Cap Hid	CAP EUR HL EUR-B-AC	000092-000002	1'500.0000	324.44	486'666.00	14.70%
LU0220406267	2165778	Prif A Div	PRIF A DIV C	000092-000002	6'662.3150	143.24	954'310.00	28.83%
LU0321436015	3397252	Prif A U CHF	PRIF A U CHF H	000092-000002	9'915.9530	116.02	1'150'448.87	34.75%
QT0023383463	2338346	Alphanatics Fund	ALPHANATICS B CHF	000092-000004	4'667.6884	139.06	649'088.74	19.61%
Total Fonds de Fonds hedge & assimilés							3'240'513.61	97.89%
Fonds de matières premières & assimilés								
KYG2861T1296	2042516	Diapason Rogers Com	DIAPASON ROGERS -C-	000092-000002	100.0000	698.98	69'897.96	2.11%
Total Fonds de matières premières & assimilés							69'897.96	2.11%
Total des placements non-transparents							3'310'411.57	100.00%

UBS Switzerland AG, Investment Accounting
CP du Personnel de la Ville de Fribourg
000092-A-01 Flex
Monnaie de référence CHF

Période d'évaluation: 31.12.2017

67 Pièce de légitimation des frais de gestion de fortune pour les placements collectifs

Dépenses en se basant sur le jour de référence
Calcul selon les prescriptions minimales de la directive OAK BV (W-02/2013); La base pour la calculation est la valeur des placements au jour de référence.

Dépenses en se basant sur valeur moyenne du marché et coûts TER moyenne.

La base pour la calculation des positions sont les investissements qui ont été disponibles en valeur de marché et de façon effective à la date du bilan. L'augmentation ou la diminution de la position d'un investissement à travers une transaction détermine la fin d'une période partielle évaluée pro rata temporis. La fin d'une période évaluant à proportion du temps est déterminée par l'augmentation ou la réduction du composant d'une valeur par une transaction. La valeur du cours, qui est appliquée pour cette période, est le cours de la transaction à la fin de cette période. A la fin d'année, le cours du jour de référence représente le cours pour l'évaluation de la dernière période de l'année. Les frais de TER moyenne résultant de la valeur de marché moyenne multiplié par le pourcentage TER.

Information juridique

Les données et informations figurant dans ce rapport reposent soit sur des indications provenant des banques de données internes d'UBS sur les comptes et les dépôts, pouvant inclure des évaluations provenant de sources d'informations bancaires usuelles, soit sur des informations émanant du client lui-même ou de tiers, tels que des banques tierces. Tout calcul ou toute évaluation se fonde sur de telles sources. UBS atteste et garantit que les informations provenant de ses propres sources sont exactes et complètes (sauf erreurs évidentes ou omissions). UBS ne garantit aucunement et décline toute responsabilité quant à l'exactitude et l'exhaustivité des informations provenant du client ou de tiers ou de sources d'informations bancaires usuelles. UBS est responsable de l'intégration correcte dans les rapports des données fournies par le client ou les tiers. En revanche, elle n'est pas tenue de vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données. Le client assume l'entière responsabilité des actes ou omissions induits par les données contenues dans les rapports.

Le présent rapport n'est pas censé être utilisé pour des questions d'ordre fiscal. Les prix et cours qui y sont mentionnés ne constituent pas des valeurs fiscales. Les données figurant dans ce rapport, qui ne se rapportent pas spécifiquement aux positions du compte ou du dépôt du client, sont uniquement destinées à l'usage personnel du client et ne sauraient être communiquées ou utilisées indépendamment des données relatives au client figurant dans ce rapport.

673 Performance des placements mobiliers

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Somme des disponibilités et placements au début de l'exercice	132'024'339	128'868'042
Somme des disponibilités et placements à la fin de l'exercice	141'489'888	132'024'339
Moyenne (non pondérée)	136'757'114	130'446'190
Résultat net des placements titres	10'546'164	3'907'188
Performance des placements mobiliers	7.7%	3.0%

Commentaires :

La performance des instituts bancaires pour l'année 2017 est la suivante :

Banque	Type de placement	Performance	Benchmark
UBS	global	11.96%	11.58%
Rothschild	global	12.37%	11.58%
BCF	global, jusqu'au 9.11	10.66%	10.76%
IST	global, depuis 5.12	0.63%	0,55%

Année remarquable au niveau des placements financiers avec près de 12% pour les mandats balancés, et ce résultat n'est pas l'effet d'un rebond après une chute importante des marchés comme c'était le cas en 2009. Finalement tous les éléments d'incertitude ont eu un résultat plutôt positif et ce, dans toute les régions et pour tous les types d'actif dans lesquels la Caisse était investie. C'est cette somme de bonnes nouvelles qui a conduit à ce résultat hélas inhabituel

Les trois mandataires de la CPPVF ont pu bénéficier de ce contexte favorable. La banque Rothschild avec sa gestion active fait une performance de 12.37% et dépasse ainsi de 0.79 point le benchmark qui est à 11.58%. L'UBS, avec 11.96% dépasse aussi le benchmark de 0.38 point. Le mandat de la BCF a été retiré au début novembre. Sa performance était alors de 10.66% en retrait de 0.10 point par rapport à la référence au moment de cet arrêt.

Ce mandat a été remplacé par un mandat auprès d'IST qui a débuté le 5 décembre.

Cette institution est une fondation de placement sans but lucratif, fondée par des caisses de pension. Elle gère aujourd'hui près de 1% de la fortune de prévoyance suisse pour près de 500 caisses de pension suisses et est supervisée directement par la CHSPP.

Suivi de l'ALM:

Au niveau de l'ALM globale actuellement en vigueur, la CPPVF se trouve à l'intérieur des marges dans toutes les allocations d'actifs définies.

675 Performance des immeubles

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Somme des actifs immobiliers au début de l'exercice	44'335'000	44'615'000
Loyers encaissés	2'204'358	2'217'029
Performance brut des immeubles	4.97%	4.97%
Charges totales d'exploitation	790'109	760'078
Performance net des immeubles	3.19%	3.27%
Variation de valeur des immeubles	238'000	-280'000
Somme des actif immobilier à la fin de l'exercice	44'573'000.00	44'335'000.00
Résultat final des immeubles	1'652'249.20	1'176'951.25
Performance immobilière	3.73%	2.64%

Explications du résultat final des immeubles

Le résultat final des immeubles comprend les résultats effectifs de l'année (locations encaissées - charges d'exploitation effectives) ainsi que l'éventuelle correction de valeur. Pour chaque immeuble figurant dans le portefeuille, la valeur de rendement est calculée sur la base des états locatifs bruts avec les paramètres suivants :

a) Taux de capitalisation :

Ce taux est obtenu en pondérant l'objectif de rendement net des immeubles et le taux hypothécaire de référence et en ajoutant une prime de risque.

30 % de l'objectif de rendement net minimum de 4.5%;

70 % de la moyenne du taux de référence de l'Office fédéral du logement (OFL) pour l'année de l'exercice (en 2017 1.63 %)

prime de risque de 0,80 %.

Le taux de capitalisation actuel avec ces données est de 3.29%, contre 3.38 en 2016.

Les charges d'exploitation sont déterminées par la moyenne des cinq dernières années.

b) Besoins de rénovation :

Prise en compte des besoins de rénovation. Les prévisions de rénovation sont intégralement portées en diminution de la valeur de l'immeuble. Elles sont calculées à raison de 0.4% (taux de vétusté) de la valeur de rendement, par année d'ancienneté et limitées à max 60 ans d'âge.

Immeubles destinés à la vente : pour les immeubles/bien-fonds dont la vente a fait l'objet d'une stipulation après la date de la clôture, il sera retenu le prix de vente diminué des impenses et impôts.

Immeubles en mise en valeur (max. 3 ans) :

La valorisation est égale au coût de construction si celui-ci est inférieur à la valeur de rendement capitalisée de l'état locatif théorique complet de l'immeuble au taux moyen du dernier bouclement.

677 Performance globale du portefeuille

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Capital de référence	181'092'114	175'061'190
Revenus du portefeuille	<u>12'157'158</u>	<u>5'070'145</u>
Performance du portefeuille	6.71%	2.90%

Le capital de référence se décompose de la moyenne non pondérée des placements mobiliers point 673 plus la valeur des immeubles au début de l'exercice point 675.

Dans le contexte favorable de l'année 2017, la Caisse de pension de la Ville de Fribourg a fait une performance positive de 7.7% sur ses placements mobiliers, y compris le prêt aux employeurs et une performance, y compris l'immobilier, de 6.71% soit légèrement mieux que son benchmark de référence qui est à 6.57%.

68 Explications des placements chez les employeurs et de la réserve de contributions des employeurs

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Placement auprès de la Ville de Fribourg	44'640'582	45'224'429
Placement auprès des Sinef	5'571'877	5'644'751
Placement auprès de Celsius Groupe e	817'737	828'434
Placement auprès de la Bourgeoisie de la Ville de Fribourg	1'615'513	1'636'642
Placement auprès de la Fondation St-Louis	1'490'657	1'510'152
Total	<u>54'136'366</u>	<u>54'844'408</u>

Les placements auprès des employeurs sont conformes à la sécurité et à la répartition du risque selon l'art. 50 de l'OPP2 et aux articles 57 et 58 de l'OPP2, en matière de placements chez l'employeur et de la garantie des créances envers l'employeur. Ces placements ont été convenus dans le cadre des mesures de recapitalisation de la Caisse. Ils s'amortissent par une annuité constante qui sera versée jusqu'en 2052. Le taux d'intérêt de ces placements a été fixé à 4.25%, ce qui correspond à l'espérance de rendement de la Caisse.

69 Explication des comptes courants employeurs

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Compte courant Ville de Fribourg	-54'659	-139'546
Groupe e Celsius	17'475	
Compte courant SINEF	71'067	381'463.55
Total	<u>33'883</u>	<u>241'918</u>

Les comptes courants de SINEF et de Group e Celsius ont été remboursés en janvier 2018

VII Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

71 Explication du compte régulation actif

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Impôt anticipé à récupérer	126'441	143'380
Décompte de gérances immobilières	84'438	74'879
Divers transitoires	11'718	8'034
Intérêts courus	1'015	10'867
Total	223'611	237'160

72 Explication du compte frais d'administration

	31.12.2017	31.12.2016
	CHF	CHF
Administration générale	1'925	1'651
Frais informatique	64'211	96'401
Indemnités d'administration Ville de Fribourg	144'650	144'000
Indemnités et jetons de présence	72'500	59'900
Assurance RC, Taxes postales et frais bancaires	19'922	19'949
Frais de formation	12'156	15'097
Ethos frais de participation	10'800	10'800
Révision des comptes	17'474	22'464
Expertises et études actuarielles	23'328	69'930
Emolument autorité de surveillance des fondations	7'199	9'079
Total	374'166	449'271

VIII Demandes de l'Autorité de surveillance

Dans un courrier du 26 septembre 2017, relatif aux comptes 2016 et au règlement principal, l'Autorité de surveillance nous demandait:

- de lui soumettre pour examen le règlement sur les passif actuariel du 18.1.2017
- de lui soumettre pour examen le règlement sur l'EPL du 3.9.2015
- d'adapter le règlement d'organisation
- de l'informer sur l'état actuel des travaux relatifs à la réduction du taux technique

Il lui a été répondu par un courrier du 31 octobre 2017.

Le règlement d'organisation a été revu et approuvé le 24 janvier 2018 avec une entrée en vigueur le 1.1.2018

IX Autres informations relatives à la situation financière

91 Découvert / explication des mesures prises (art 44 OPP 2)

Néant

92 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions des

Néant

93 Liquidations partielles

Néant

94 Prêts sur polices

Néant

95 Separate Accounts

Néant

96 Mise en gage d'actifs

Néant

97 Responsabilité solidaire et cautionnements

Néant

98 Procédures judiciaires en cours

Néant

99 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Néant

X Evénements postérieurs à la date du bilan

La mise en place du SCI à l'aide du système Optimiso a pris un retard important durant l'année 2017. Ce projet devait se mener de front avec la mise en place du SCI à la Ville; des difficultés techniques avec le logiciel n'ont pas permis d'avancer de manière significative sur ce dossier en 2017. Nous escomptons une finalisation dans le courant 2019.